

# Contactez-nous !

Remplissez le formulaire ci-dessous et envoyez-le à l'adresse suivante :



Communauté de Communes du Sud Territoire  
8, place Raymond Forni  
BP 106 - 90101 DELLE Cedex  
ccst90@cc-sud-territoire.fr

→ Vous :  
Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....

→ Adresse de votre projet :  
Code postal : ..... Commune : .....

- Propriétaire occupant
- Logement locatif occupé ou non
- Copropriété
- Votre logement a-t-il plus de 15 ans ?  
 Oui  Non

→ Vos travaux envisagés :

- Amélioration énergétique (isolation, menuiseries, chauffage...)
- Adaptation du logement pour le maintien à domicile
- Réhabilitation de logements dégradés

→ Vos disponibilités :  
Jours et horaires : .....

**ATTENTION : aucun devis de travaux ne doit être signé avant l'accord des financeurs !**

# Je souhaite améliorer mon logement ?

## Contactez nous !

Démarches gratuites et sans engagement

- par voie postale :  
Communauté de Communes du Sud Territoire  
8, place Raymond Forni  
BP 106  
90101 DELLE Cedex
- par téléphone ou courriel :  
Catherine SIMON  
03 29 64 45 10  
06 70 16 15 04  
territoiredebelfort@urbam.fr
- lors des permanences\* à la Communauté de Communes du Sud Territoire :
  - le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 10h30 à 12h30
  - le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois sur rendez-vous
- lors de visites à domicile

\* pas de permanence en août et la dernière semaine de décembre

## Opération soutenue par :



# POUR RÉNOVER C'EST MIEUX D'ÊTRE AIDÉ

- > Aides financières
- > Conseils techniques
- > Assistance administrative

## Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

2019 - 2024

Communauté de Communes du Sud Territoire :  
BEAUCOURT, BORON, BREBOTTE, BRETAGNE, CHAVANATTE, CHAVANNES-LES-GRANDS, COURCELLES, COURTELEVANT, CROIX, DELLE, FAVEROIS, FÊCHE-L'ÉGLISE, FLORIMONT, FROIDFONTAINE, GRANDVILLARS, JONCHEREY, LEBETAIN, LEPUIX-NEUF, MONTBOUTON, RÉCHÉSY, RECOUVRANCE, SAINT-DIZIER-L'ÉVÊQUE, SUARCE, THIANCOURT, VELLESCOT, VILLARS-LE-SEC.

© URBAM CONSEIL

# Qui est concerné ?

## → Propriétaires occupants

- Pour réaliser des économies d'énergie
- Pour améliorer des situations d'inconfort ou de perte d'autonomie
- Pour rénover un logement dégradé en centre-bourg

## → Propriétaires bailleurs

- Pour réaliser des économies d'énergie et /ou résoudre des situations de dégradation
- Pour proposer un loyer maîtrisé

## → Copropriétés

Pour réaliser des économies d'énergie

# Avec quelles aides, quels conseils ?

L'opération engagée jusqu'en juin 2024 peut vous permettre de réaliser votre projet de travaux dans le logement que vous occupez ou que vous souhaitez louer, grâce à :

## → des conseils gratuits et personnalisés

• Par l'opérateur URBAM CONSEIL : informations et conseils, visites sur place, étude de faisabilité de votre projet, expertise technique, assistance dans le montage et le suivi des dossiers de subventions.

## → des aides financières importantes

- De l'Agence nationale de l'habitat (Anah), de la Communauté de communes du Sud Territoire et du Conseil Départemental du Territoire de Belfort
- D'autres organismes au cas par cas
- Sous conditions de ressources pour les propriétaires occupant leur logement à titre de résidence principale
- Sous conditions de location à loyer modéré pour les propriétaires bailleurs

## → des prêts incitatifs et des avantages fiscaux

- TVA à taux réduits
- Certificats d'économie d'énergie (CEE)
- Crédit d'impôt pour travaux liés au maintien à domicile
- Avances des subventions directement aux entreprises
- Défisicalisation locative
- Eco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), Procivis SACICAP



## Comment l'OPAH de la Communauté de Communes du Sud Territoire peut m'accompagner ?

- Je remplis le formulaire situé au dos
- URBAM CONSEIL me contacte
- Je définis mon projet sur la base de conseils techniques et d'une visite
- Je suis accompagné(e) dans les étapes de montage de mon dossier de financement
- Je suis accompagné(e) dans la réalisation des travaux et pour obtenir les subventions jusqu'au versement

# Pour quels travaux ?

- Amélioration énergétique
- Adaptation du logement pour le maintien à domicile
- Réhabilitation de logements dégradés

